Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'environnement,
des transports, de l'énergie et de la communication DETEC

Office fédéral de l'environnement OFEV
Domaine de direction Climat

Guide CORE

Nouvel engagement de réduction (2025-2040) – Remise du plan de décarbonation

---

But

Le présent guide est destiné à aider les exploitants d'installations (les entreprises) qui souhaitent soumettre, pour la première fois, un plan de décarbonation dans le cadre d'un engagement de réduction (exemption de la taxe sur le CO_2) à partir de 2025.

La remise du plan de décarbonation ne s'effectue que sous forme électronique via un formulaire dans le système CORE, sur le site Internet www.core.admin.ch.

Les exploitants d'installations doivent effectuer leur première remise du plan de décarbonation à la Confédération au plus tard **le 31 décembre de la troisième année** de l'engagement de réduction. En parallèle, certaines informations doivent être saisies via le formulaire dans CORE.

1 Connexion au système CORE

Pour accéder au portail CORE, vous devez disposer d'un login « AGOV » ou d'un « CH-LOGIN ». Entrez l'adresse www.core.admin.ch et sélectionnez la procédure de connexion souhaitée (« AGOV » ou « CH-LOGIN »). Veuillez noter que le « CH-LOGIN » ne sera plus disponible à compter du 1er novembre 2026. Si vous n'avez pas de « CH-LOGIN », nous vous recommandons de créer directement un login « AGOV ». Si vous utilisez déjà un « CH-LOGIN », veuillez passer à un login « AGOV » avant le 1er novembre 2026 (cf. eIAM Aide).

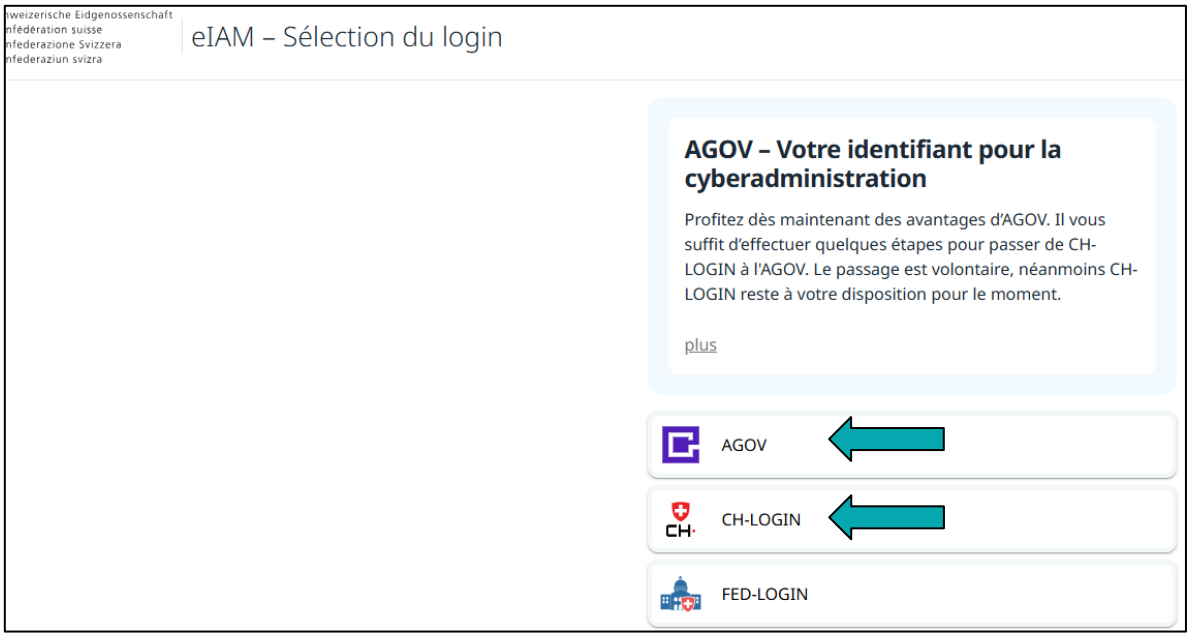

Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans le guide « Enregistrement AGOV ». Pour ce qui est du « CH-Login », vous trouverez toutes les informations nécessaires dans le guide « Enregistrement CH-LOGIN ».

Lors de votre premier accès au portail CORE, vous devez accepter les conditions d'utilisation. Cette action doit être réalisée uniquement la première fois.

2 Identité

Une fois la connexion réussie, vous vous trouvez dans votre portail personnel. Sélectionnez votre « Identité » et cliquez sur « Sélectionner ».

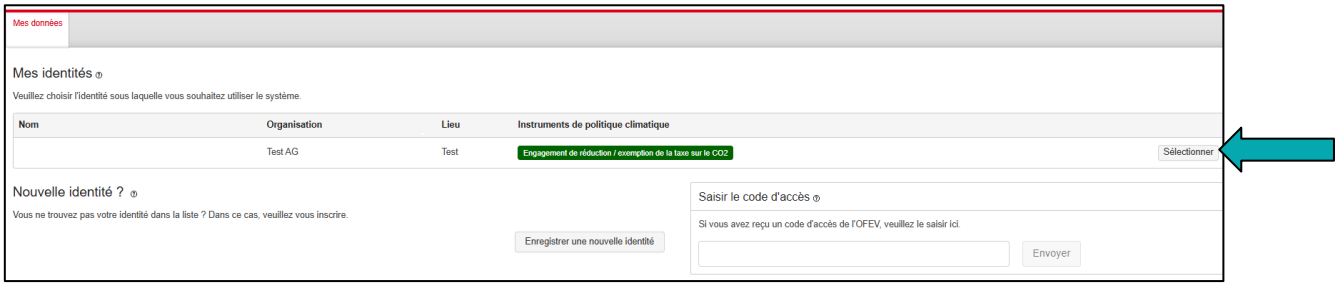

L'identité qui a été créée lors du dépôt de la demande de définition d'un engagement de réduction devrait apparaître. Si ce n'est pas le cas, veuillez vous adresser à co2-abgabebefreiung@bafu.admin.ch.

Remarque :
si vous êtes enregistré en tant que « Mandataire », vous pouvez, après avoir sélectionné l'identité concernée, autoriser d'autres utilisatrices/utilisateurs sous l'onglet « Collaborateurs ». Vous trouverez davantage d'informations à ce sujet dans les aides en ligne correspondantes.

3 Première remise d'un plan de décarbonation dans le cadre d'un engagement de réduction

Cliquez sur « Démarrer une demande », dans la section « Mes dossiers », à droite de « Soumettre le plan de décarbonation » afin de remplir le formulaire et de soumettre le plan.

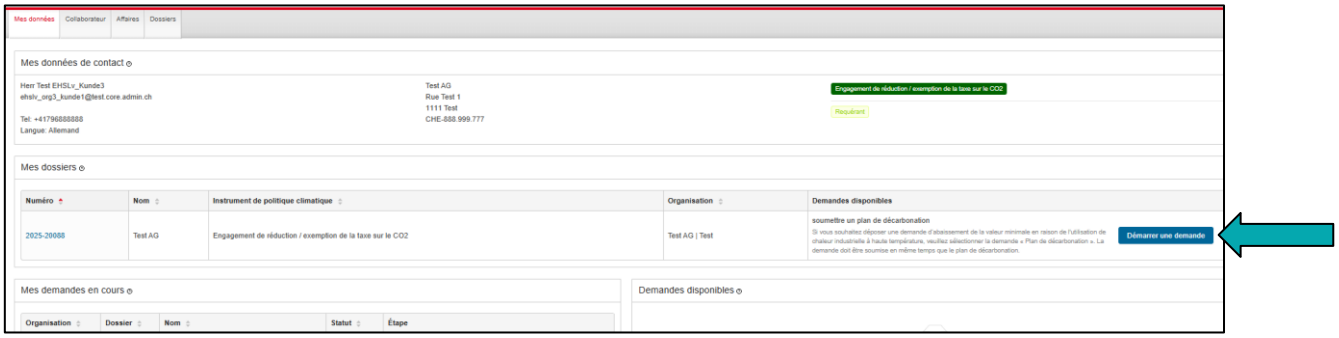

Veuillez saisir des informations complètes pour tous les champs obligatoires. Le système enregistre automatiquement vos données en permanence.

Vous avez la possibilité de transmettre le formulaire à votre conseillère ou conseiller en énergie ainsi qu'à d'autres conseillères ou conseillers. La remise définitive du formulaire, plan de décarbonation inclus, doit être effectuée par vous-même, en tant que représentante ou représentant de l'entreprise. Cette tâche ne peut pas être exécutée par les conseillères ou conseillers.

Via la fonction « Droits d'accès » en haut à droite de la fenêtre, vous pouvez accorder à votre conseillère ou conseiller l'accès au formulaire. Un code d'accès est généré et envoyé par e-mail à la personne concernée. Dès que la personne s'est enregistrée dans CORE, elle peut accéder au formulaire au moyen de ce code.

Vous trouverez de plus amples informations dans le guide disponible directement dans CORE.

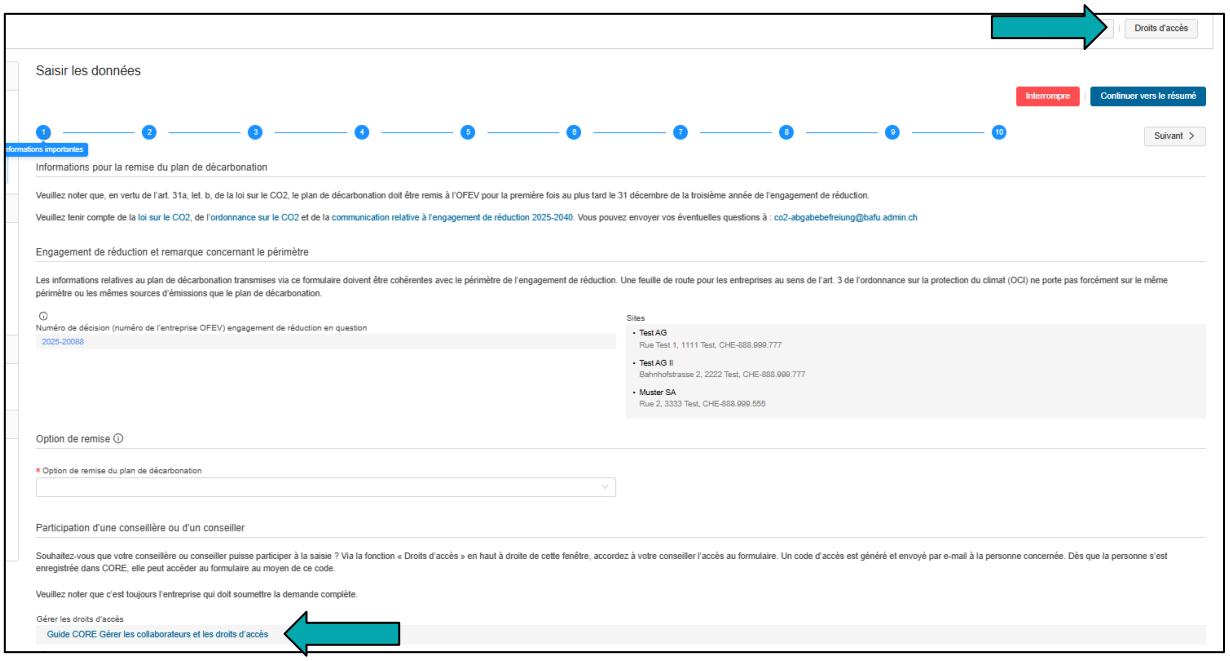

Vous recevrez une confirmation par courriel après la remise du formulaire. L'OFEV examine alors vos données. Dans l'onglet « Mes données », vous pouvez suivre à tout moment le statut de traitement de votre demande dans la section « Mes demandes en cours ».

Pour retourner sur la page d'accueil de votre portail, cliquez sur « Modifier identité ».

3.1 Choix de l'option de remise

Il existe deux options pour soumettre le plan de décarbonation. Si vous disposez déjà d'un plan, sélectionnez « Soumettre le plan de décarbonation finalisé sous forme de document ». Si vous ne disposez pas encore d'un plan et que vous souhaitez en élaborer un directement dans CORE, sélectionnez « Saisir le plan de décarbonation dans le formulaire ». L'option de remise est choisie à l'étape 1 (Informations importantes).

Veuillez noter que les champs à renseigner dans les étapes suivantes varient selon l'option choisie. Il est donc recommandé d'effectuer ce choix au début du processus.

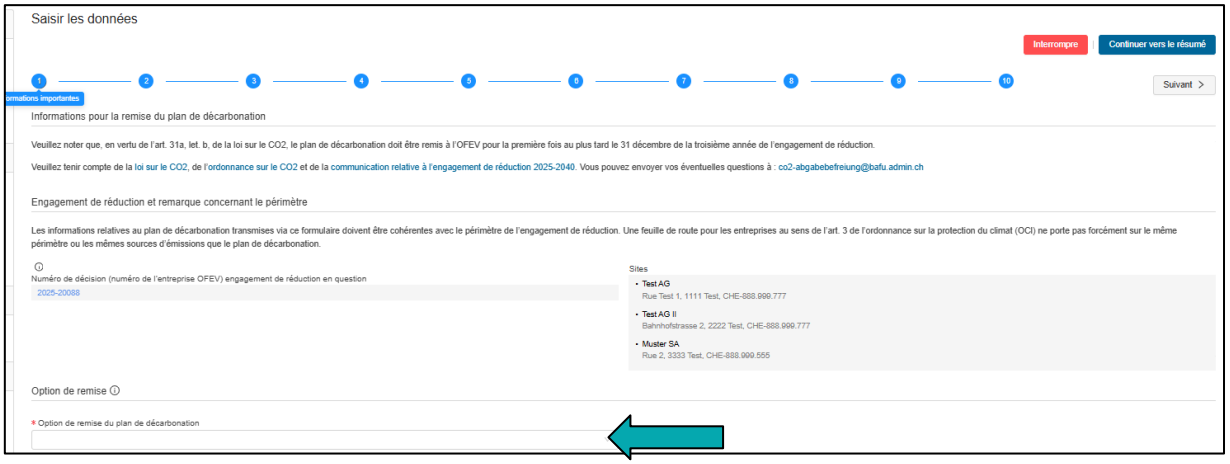

3.2 Importation de la liste des mesures

À l'étape 5 (Liste des mesures), vous pouvez réaliser la liste des mesures sur la base de votre convention d'objectifs en vigueur (format Excel). Voici comment procéder :

Cliquez sur « Charger nouveaux documents » ou utilisez la fonction glisser-déposer pour téléverser le document Excel dans le champ « Charger nouveaux documents ».

Cliquez ensuite sur « Importer les mesures ».

Une fois le téléversement effectué, veuillez noter les points suivants :

- Dans le champ « Site concerné », il faut associer un site à chaque mesure.
- Veuillez contrôler que la bonne catégorie a été attribuée à chaque mesure (champ « Catégorie »)
- Vous pouvez ajouter manuellement d'autres mesures qui ne sont pas saisies dans la CO/COR en cliquant sur le bouton « + Nouvelle valeur ».
- Si une mesure est déjà mise en œuvre, vous pouvez remplir le champ « Début de la mise en œuvre : date effective » et, si cela est pertinent, le champ « Fin de l'effet : date effective ».
- Veuillez également consulter les « Informations pour la saisie de la liste des mesures ».

3.3 Contrôle par une conseillère ou un conseiller

Avant toute remise dans CORE, une conseillère agréée ou un conseiller agréé doit avoir contrôlé le plan de décarbonation.

Si l'option de remise « Saisir le plan de décarbonation dans le formulaire » est sélectionnée, un résumé doit être généré à l'étape 8 (Contrôle). Il est envoyé au format PDF à la conseillère ou au conseiller qui contrôle le plan (hors de CORE).

3.4 Demande d'abaissement de la valeur minimale

À l'étape 9 (Haute température), il est possible de saisir une demande d'abaissement de la valeur minimale.

La demande fait l'objet d'un contrôle groupé avec le reste du formulaire et le plan de décarbonation. Toute adaptation des valeurs cibles ou de la décision est opérée dans le cadre d'un processus distinct.

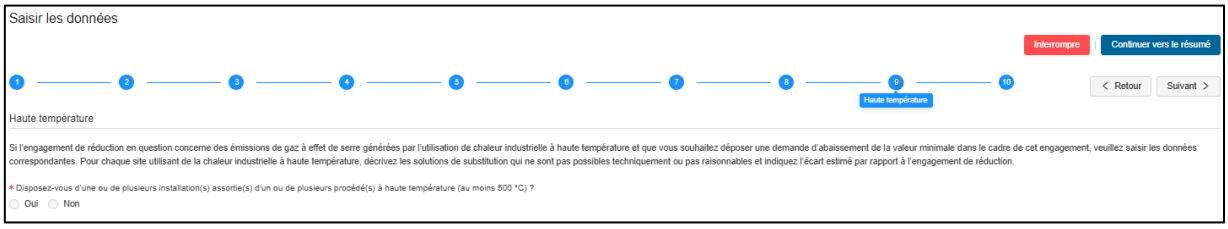

4 Indications d'ordre général

Vous trouverez ci-dessous des indications d'ordre général à respecter lorsque vous remplissez le formulaire.

4.1 Aides en ligne, base d'information et indications

En cliquant sur le symbole ⓘ, vous obtiendrez de plus amples informations concernant le champ en question.

Pour certains sujets, d'autres documents sont mis à disposition sur la base d'information ou directement à l'étape concernée.

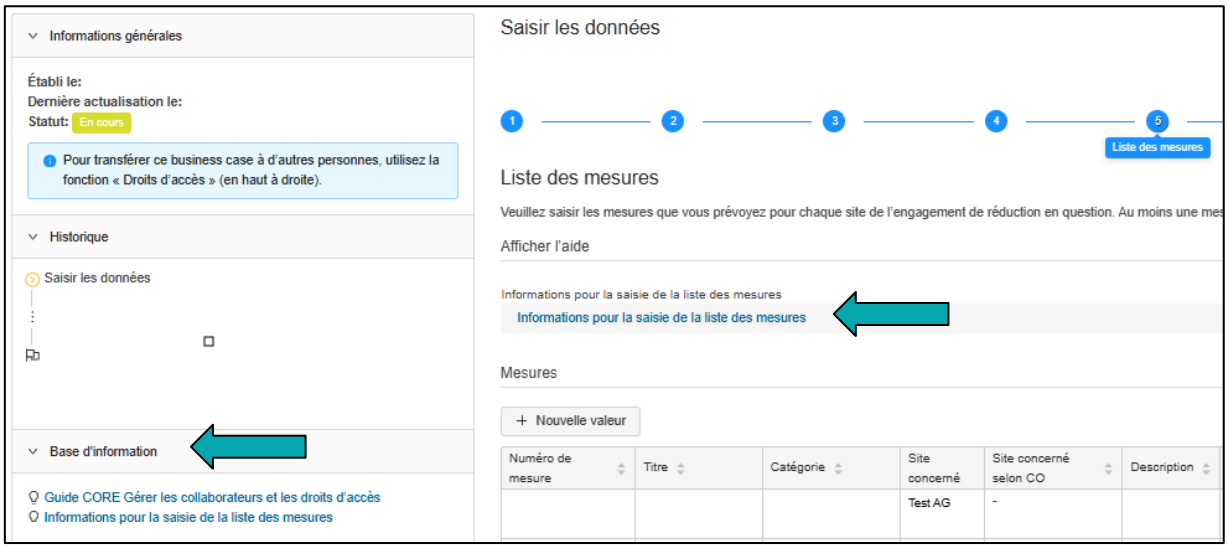

À certaines étapes, des indications sont également fournies dans des encadrés bleus. Le cas échéant, veuillez en tenir compte.

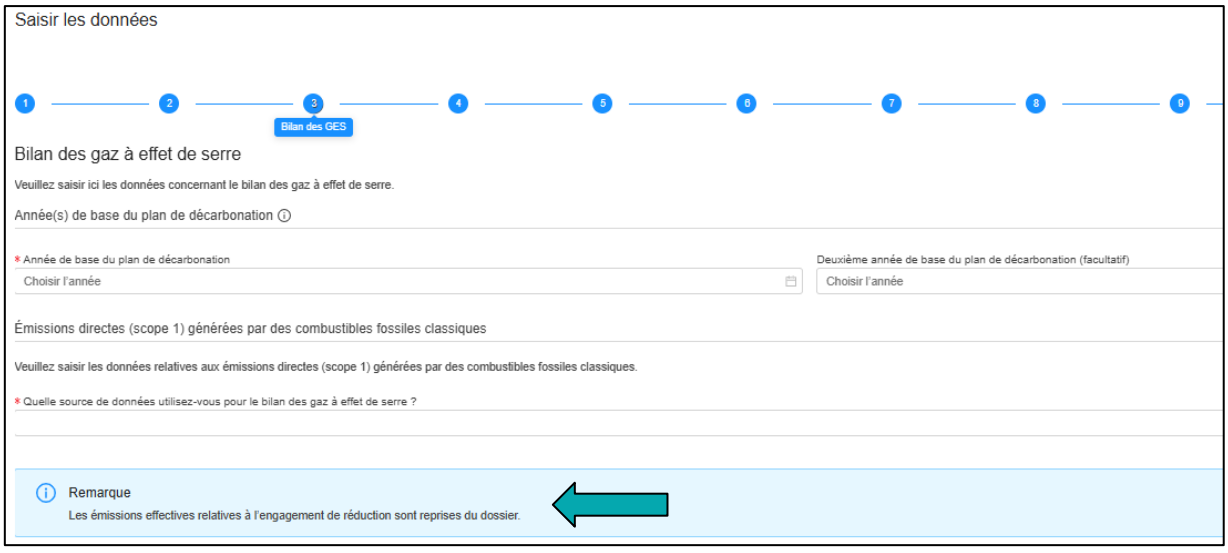

4.2 Saisir, ajouter et supprimer des données

Pour saisir des données dans CORE, écrivez directement dans les champs de texte libre ou cliquez sur le symbole « + » à côté du champ correspondant, ce qui ouvre une nouvelle fenêtre pour la saisie des données.

Pour modifier des données déjà saisies, cliquez sur le crayon à côté du champ correspondant.

Pour supprimer des données, cliquez sur le symbole « - » à côté du champ correspondant. Si des données ont déjà été saisies, il est possible de les ajouter dans le champ correspondant à l'aide du menu déroulant.

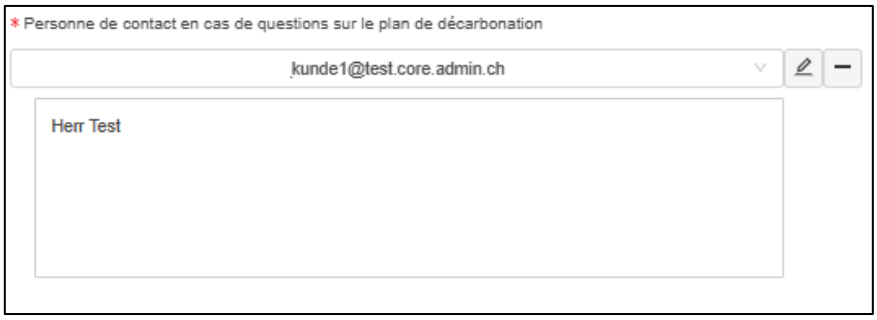

4.3 Chargement de documents

Le chargement de documents s'effectue par glisser-déposer. Vous pouvez faire glisser autant de documents que vous le souhaitez dans le champ « Charger nouveaux documents ».

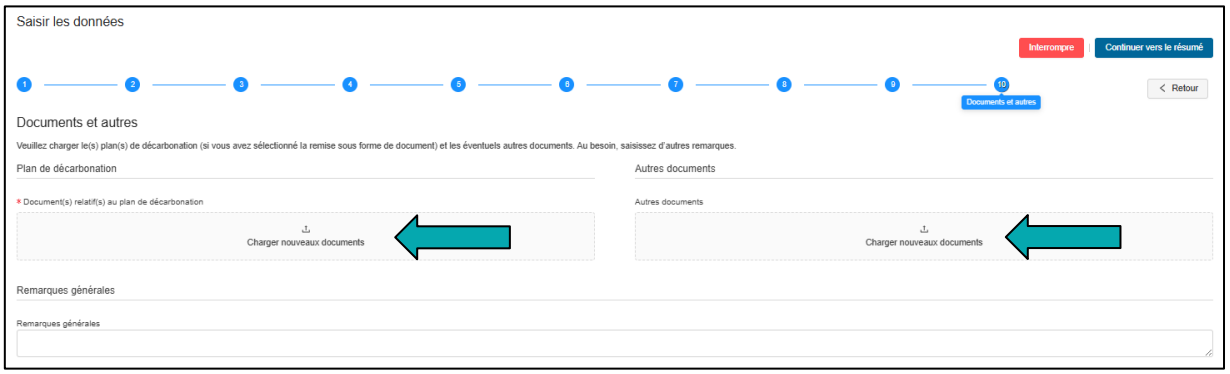

4.4 Traitement parallèle du formulaire

Veuillez noter que le formulaire peut être traité en parallèle par l'exploitant d'installations et par les conseillères ou conseillers qui y ont accès.

4.5 Correction

S'il manque des informations ou si l'OFEV a des questions concernant votre plan de décarbonation et/ou votre demande d'abaissement de la valeur minimale, le formulaire vous sera renvoyé pour correction. Le cas échéant, vous serez informé par courriel. Ouvrez le formulaire dans l'onglet « Mes données », sous « Mes demandes en cours », afin de vérifier les données conformément aux commentaires de l'OFEV et de les adapter en conséquence. Cliquez ensuite sur « Continuer vers le résumé », puis sur « Soumettre » afin de soumettre le formulaire corrigé à l'OFEV.

5 Questions et problèmes

Pour toute question ou en cas de problème, veuillez vous adresser directement à votre conseillères ou conseillers ou encore à l'OFEV (co2-abgabebefreiung@bafu.admin.ch).